



Union des Navigants de l'Aviation Civile

CONTINENTAL SQUARE - 3 place de Londres - BP 12797 ROISSY CDG cedex
Tél : 01 48 64 49 29 - Fax : 01 48 64 49 33 - Mail : navigants@unac.asso.fr
www.unac.asso.fr

NEO

PASSAGE EN FORCE DE LA DIRECTION

Le 18 décembre, la compagnie a présenté son projet NEO (New European Offer) qui se traduit par la SUPPRESSION D'UN PNC sur les vols bi-classes. Mais ce n'est que le 14 janvier, lors du comité de groupe, que nous avons appris la suite. En effet, dans un soit disant « soucis d'harmonisation avec ses lignes », Air France a demandé la mise en place de vols bi-classes sur TOUS les vols européens effectués avec des avions de plus de 75 sièges (seule Régional est concernée).

Sous prétexte d'avoir supprimé l'offre d'accueil et les oshiboris, ils prétendent que le travail pour les PNC serait « simplifié » ! Mais, ils oublient de dire qu'en raison du rideau mobile, les avions de Régional pourront accueillir jusqu'à 56 PAX « PREMIUM » sur un Embraer 190.

On se trouve donc dans une situation aberrante :

plus il y a de cabines spécifiques, moins il y a de PNC...

Le comble c'est que chez AF les compositions d'équipage ne sont pas modifiées. On nous parle à tout bout de champs d'harmonisation entre AF et les compagnies partenaires, mais cette harmonisation ne concerne que les points qui intéressent la Direction et se fait toujours dans le sens d'une dégradation de nos conditions de travail. Lorsqu'AF a de meilleures compositions d'équipage il n'est plus question d'harmonisation...

Et quitte à harmoniser, pourquoi ne pas harmoniser les conditions de rémunération, de carrière, et les règles d'utilisation ?

On demande une nouvelle fois aux PNC de Régional de faire des efforts alors que déjà :

- ❖ nous effectuons jusqu'à 5 étapes par jour,
- ❖ nous effectuons des nuits courtes,
- ❖ notre Temps de Service est de 14H,
- ❖ le ratio est de 1 PNC pour 50 pax,
- ❖ nos augmentations de salaire à l'ancienneté et les grilles de salaire sont largement inférieures aux autres compagnies.

Alors ça suffit, nous avons assez donné !



Pourtant, la compagnie reconnaît elle-même que la charge de travail est trop importante à deux PNC puisque, par note de service, elle aménage le service à bord. Par ailleurs, une prime liée aux compositions d'équipage réduites est versée pour chaque journée impactée, pour compenser le fait que la diminution de composition d'équipage provoque une augmentation de la charge de travail à bord.

Sur ces sujets, primordiaux pour nos conditions d'emploi, n'y a aucune négociation de programmée, la compagnie veut passer en force.

**TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER MOINS,
hors de question !!!!!**

**Tenez vous prêt à une forte mobilisation, nous ne nous
laisserons pas faire.**

Ce sont nos conditions de travail qui sont en jeu.